

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU LUNDI 23 NOVEMBRE 2020 à 20h00**

Secrétaire de séance : Laetitia Lambert
Nombre de membres : 10
Présents : 9
Adrien PELLEGRINI, Laetitia LAMBERT, Gérard JOUILLE, Marie RUFENACHT, Philippe DREZET, Cyril MERCET, Emeric GUINCHARD, Caroline GEST-CAQUELARD, Stéphan KUTTNER
Absent : 1
Lucien Benmehal
Date de la convocation : 13/11/2020
Date d'affichage : 27/11/2020

ORDRE DU JOUR :

- Réflexion sur l'avenir budgétaire du Syndicat du Pays de Montbenoît
- Solution de communication du Syndicat du Pays de Montbenoît
- Point périscolaire
- Point RH
- Vote des subventions 2020
- Droit d'exercice dans le privé de Mme Chevalet (accompagnatrice Bus VdP)
- Questions diverses.

1. REFLEXION SUR L'AVENIR BUDGETAIRE DES COMMUNES

Le Président s'interroge sur l'avenir budgétaire du Syndicat du Pays de Montbenoît qui risque d'impacter dans un futur proche les cinq communes du pays de Montbenoit. (Création périscolaire, travaux rénovation école, réfection du mur du monument aux morts...)

Monsieur le Maire de Montflovain expose qu'il est de plus en plus difficile d'équilibrer son budget communal. Il fait part de son inquiétude d'une possible mise sous tutelle avant la fin du mandat à la suite d'une rencontre avec la trésorerie et les services de la sous-préfecture.

Il s'avère que d'autres communes rencontrent également des problèmes de capacité d'autofinancement. Le contexte actuel des ventes de bois n'arrange pas les choses et les recettes se font de plus en plus rares.

La réflexion sur l'éventualité de fusionner les cinq communes est posée. Le débat au sein du Syndicat du Pays de Montbenoît ainsi que des conseils municipaux sera mené. Le président exprime qu'une telle réussite ne pourra se faire sans la cohésion des cinq communes qui privilégieront une vision globale aux intérêts particuliers.

Les représentants du Syndicat du Pays de Montbenoît demande qu'une rencontre avec les services de l'état ainsi qu'avec un maire d'une commune nouvelle puisse être organisée. Cela permettra d'exposer un grand nombre de questions notamment sur les avantages ainsi que les inconvénients. Une analyse budgétaire sera également souhaitée.

2. Solution de communication du Syndicat du Pays de Montbenoît de Montbenoit

Demande de création de site à envisager.

Devis effectués :

- Micro entreprises autoentrepreneur Davy Mouglin

Tarif 1000 € Hébergement annuel de 100€

- Publipresse Morteau

Tarif 4125€ hébergement annuel de 350 €

La commission se réunira avec Davy Mougin en début d'année prochaine pour prendre plus de renseignement afin de créer un site internet du Syndicat du Pays de Montbenoît. Une somme devra être allouée au prochain budget.

3. Point périscolaire

Marie RUFENACHT et Laetitia LAMBERT se sont chargées de réaliser un cahier des charges pour informer les futurs prestataires des besoins du Syndicat du Pays de Montbenoît.

L'appel d'offre ne serait pas obligatoire. Une initiative conjointe ou appel à projets pourraient être envisagés. Une réunion de commission périscolaire est programmée le jeudi 3 décembre à La Longeville.

4. Point RH

Cyril Mercet expose le tableau des grades des différents agents.

Les Lignes Directrices de gestion des Ressources Humaines sont adoptées par le Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical délibère et adopte les ratios d'avancement 2021, la modification du tableau des effectifs.

Un entretien individuel du personnel aura lieu une fois par an. (Fixer les objectifs, besoins, échanger et réajuster les échelons).

Pas de pots de fin d'année en raison du Covid 19. Un panier garni sera offert.

5. Votes des subventions 2020

Le Président informe l'assemblée délibérante que le Conseil Syndical, conformément au vote du budget 2020, doit définir l'attribution des subventions 2020.

Il donne lecture du projet de subventions 2020 adopté au BP 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical

DECIDE l'octroi d'une subvention à :

Amis de l'Abbaye.....	2000€
ASEPM (coopérative scolaire).....	3648€
Anciens Combattants.....	250€
Club du 3 ^{ème} Age.....	500€
Office de Tourisme.....	3708.18

Le Conseil Syndical, cet exposé entendu,

ADOpte à l'unanimité les dispositions énoncées ci-dessus

6. Droit d'exercer dans le privé de Madame Chevalet

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

Au vu de la conformité des activités lucratives dans le privé des agents à temps non-complet avec les règles déontologiques exprimées dans le décret n°2020-69 du 30 janvier 2020,

Au vu des modalités expressément suivies par les agents au sein de la collectivité pour exprimer leur demande,

ACCORDE aux agents :

- CHEVALET Virginie

L'autorisation d'exercer les activités lucratives dans le privé exprimées sur leur demande écrite.

7. Questions diverses

- Contrat office du tourisme : les élus donnent leurs accords au président afin de signer la convention. Une demande devra être formulée auprès de l'office du tourisme afin que lors des visites de l'abbaye, les amis de l'abbaye puissent vendre des souvenirs.
- Les sièges de cinéma stockés depuis de nombreuses années dans les combles de l'abbaye ont été débarrassés par le cantonnier et son stagiaire.
- Le Syndicat du Pays de Montbenoît est toujours en attente des devis d'éclairages de l'intérieur de l'abbaye (une relance auprès des différents artisans sera réalisées).
- Abbaye : les communes devront pour la prochaine réunion communiquer les élus de leurs conseils pour siéger au sein des amis de l'abbaye.
- Remboursement Groupama : Accord des élus

Fin de séance à 22h45

La séance est levée à 21h50

Le Président,

Adrien PELLEGRINI

VISAS DU PROCES-VERBAL DE CONSEIL SYNDICAL DU 23 NOVEMBRE 2020

Adrien PELLEGRINI, Président	Cyril MERCET, Vice- Président	Marie RUFENACHT, Vice-Présidente	Laetitia LAMBERT, Secrétaire de séance	Emeric GUINCHARD, Secrétaire du Bureau
Lucien BENMEHAL, Trésorier du Bureau	Gérard JOUILLE, Membre	Caroline GEST, Membre	Stéphan KUTTNER, Membre	Philippe DREZET, Membre